

Congé de paternité de 25 jours pour les agriculteurs



Congé de paternité de 25 jours pour les agriculteurs

Les agriculteurs vont pouvoir bénéficier du nouveau congé de paternité de 25 jours ?

La prise de ce congé paternité permettra aux agriculteurs de bénéficier d'une allocation de remplacement et de faire appel à un service de remplacement pour avoir un salarié pendant la durée de leur congé.

En région Occitanie, l'an passé ce sont 230 agriculteurs qui ont fait appel à un agent de remplacement durant leur congé paternité.

Une mesure qui sera fort appréciée au sein des familles d'exploitants agricoles.